Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
6/8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil cedex
tel 01 56 93 22 44, snfolc.national@fo-fnecfp.fr

Montreuil, le 4 janvier 2013

Le 17 décembre 2012, une délégation de FO a été reçue par le ministère et le directeur de l'UNSS.

Les réponses sont plus qu'inquiétantes.

- Le forfait trois heures est dans le collimateur : pour FO, il doit être maintenu sans préalable ni redéfinition des services !

On n'a pas voulu nous en dire plus, mais il a été souligné qu'un PEPS sur trois ne faisait plus d'AS ! Y aura-t-il des contraintes supplémentaires ? Un service à la carte défini localement? Le ministère a été très évasif affirmant qu'il ne pouvait pas nous en dire plus, mais que l'on pouvait résumer le futur décret par un « *développement harmonieux de l'AS.* » …
Pour FO, le référentiel « métier » enseignant en cours d'examen dans le cadre du projet de loi Peillon dans lequel la spécificité des P.EPS et l'UNSS ne sont pas cités, est des plus dangereux.
Réécrire le statut des PEPS est plus qu'inquiétant.
FO demande le maintien du forfait 3heures d'AS sans contrepartie !

- La licence individuelle doit être rétablie comme l'exige les P.EPS : pour FO, le rejet du contrat collectif obligatoire doit être entendu.

La généralisation du contrat impose aux AS de trouver des financements supplémentaires. Les ressources immédiatement disponibles étant les familles et l'établissement. La signature massive de la pétition FO demandant le rétablissement de la licence à l'unité est la preuve du rejet du forfait collectif.
Le directeur de l'UNSS a rappelé que cette mesure a été votée à l'unanimité, y compris les organisations syndicales qui siègent à l'UNSS (SNEP-FSU ; SE-UNSA).
FO a expliqué que le nombre d'adhérents ne peut pas être le seul critère d'évaluation des AS, que le contrat permet de donner une licence à chaque élève sans participation à l'AS, élément dénoncé par les IG. Les réalisations, le rayonnement et le rapport entre le nombre d'animateurs et le nombre de licenciés devraient être pris en compte. La recherche de financement ne peut que générer des tensions au sein des établissements.
L'UNSS est dans l'œil de la Cour des Comptes et le ministère répond « *nous devons en tenir compte au moment ou il faut faire des économies sur tous les budgets.* »
Le directeur de l'UNSS a souligné qu'une des propositions est de créer un fond de solidarité pour aider les AS en difficultés, reconnaissant qu'il y a bien des problèmes pour 1500 des 9500 AS.

- Le service public d'UNSS doit redevenir une partie intégrante du ministère de l'éducation nationale.

L'ensemble des mesures prises (déménagement des services de l'UNSS en dehors des locaux de l'éducation nationale, dé-fonctionnarisation des personnels et cadres de l'UNSS, part de l'Etat de plus en plus faible) aboutit à la privatisation progressive des services de l'UNSS, même si celle-ci conserve une mission de service publique et que les PEPS sont les seuls fonctionnaires intervenant dans l'UNSS. FO demande le rétablissement du cadre total et effectif de la fonction publique en ce qui concerne l'UNSS, la réponse du ministère : « *il y a plusieurs manières d'assurer le service public et les missions de service public qui peuvent être confiées à des opérateurs privés*. » ne peuvent qu'inquiéter tous les personnels.

Enfin, au moment où le projet de loi Peillon tente de mettre en place un établissement et des statuts déclinés territoire par territoire, les 100 propositions de l'UNSS concourent à confirmer une UNSS territorialisée avec des établissements territorialisés…un statut de P.EPS dans chaque territoire.

C'est une des raisons pour laquelle la FNEC FP-FO et sa confédération, ont voté contre l'avant projet de loi Peillon au CSE.

Pour FO :

- Le statut des P.EPS est en danger. FO n'acceptera pas la remise en cause des 17+3 !
- Le service public de l'UNSS, les budgets de fonctionnement ne permettent plus de réaliser les actions sportives décidées par les districts.

Pour la défense du statut des P.EPS, du forfait trois heures, pour le maintien de l'UNSS : signez la pétition FO, adhérez à Force Ouvrière.

✂ ----------

Monsieur le ministre de l'Education nationale,
Monsieur le directeur de l'UNSS,

Face aux inquiétudes de tous les professeurs d'EPS, nous nous tournons vers vous pour obtenir toutes les garanties :

- ⇨ **maintien de notre statut de P.EPS,**
- ⇨ **maintien du statut de l'UNSS,**
- ⇨ **abondement du budget du service de l'UNSS et des AS afin qu'il assure sa mission de promotion sportive au sein des établissements scolaire,**
- ⇨ **suppression du forfait obligatoire qui étrangle nos AS**
- ⇨ **et retour à l'achat de la licence individuelle!**

Etablissement :
Commune :
Département :

Nom	**Prénom**	**Signature**